

Orson Welles emporté par une crise cardiaque

LOS ANGELES (AFP) — Orson Welles, l'adolescent de génie qui avait stupéfait Hollywood à l'âge de 26 ans en tournant Citizen Kane, est mort, hier, à Los Angeles à l'âge de 70 ans.

Le cinéaste est mort d'une crise cardiaque, a indiqué son avocat, Me Eli Blumenfeld, qui a été informé des causes du décès par le médecin personnel du cinéaste. Orson Welles, qui avait élu résidence à Las Vegas, dans le Nevada, est décédé à Hollywood, au domicile d'un ami dont le nom n'a pas été révélé.

La mort du créateur de La dame de Shanghai, de La soif du mal et de Falstaff, a été annoncée à la police, hier matin vers 11 heures locales, a précisé M. Donald Messerle, adjoint du médecin légiste de Los Angeles.

Le médecin personnel d'Orson Welles, le Dr Thomas Dailey, a indiqué que le cinéaste souffrait de diabète et de problèmes cardiaques. Orson Welles suivait un régime et avait perdu près de 23 kilos en un an.

La première réaction d'Hollywood à la mort d'Orson Welles a été celle de Janet Leigh qui avait joué à ses côtés dans La soif du mal. "Je pense que nous avons perdu un de nos génies, un génie courageux et créateur", a-t-elle dit.

Pour sa part, le metteur en scène John Huston, évoquant tous les débordements d'Orson Welles avec le monde américain du cinéma, a déclaré que la communauté hollywoodienne n'avait pas lieu d'être fière de ne pas avoir fait un meilleur usage de ses talents.

Au moment de sa mort, Orson Welles travaillait à un projet sur

une transposition à l'écran de la pièce Le roi Lear, de Shakespeare. Sa dernière prestation à l'écran devait être diffusée, mardi prochain, sur la chaîne de télévision américaine ABC.

Il devait présenter une séquence en noir et blanc pour un feuilleton télévisé intitulé Moonlighting. Les producteurs de ce programme ont déclaré après sa mort qu'ils ne savaient pas si cette séquence serait diffusée telle quelle ou s'ils y ajouteraient un hommage à Welles.

Mardi, Orson Welles était apparu hagard et les traits tirés durant un déjeuner avec l'acteur Burt Reynolds au restaurant Ma maison, de Los Angeles, où le cinéaste avait sa

table attirée. Un porte-parole de Burt Reynolds a déclaré que ce dernier tentait de convaincre Welles de tourner un nouveau film et qu'il était prêt à l'y aider.

Personnage truculent et génial, Orson Welles qui était né le 6 mai 1915 dans le Wisconsin, au nord des Etats-Unis, fut un enfant prodige dès l'âge de 2 ans, où il lisait couramment. A 7 ans, il jouait du violon pour Stravinsky et Ravel et à 10, il jouait du Shakespeare.

A 16 ans, il est acteur professionnel à Dublin et en 1937, alors qu'il a tout juste 22 ans, il fonde le Mercury Theatre à New York avec John Houseman.

Le cancer a raison de Yul Brynner

B 6, B 7

Les Cards humiliés par les Dodgers, 8-2

Canadien et Nordiques partent du bon pied

D 1

la tribune

76e ANNÉE — No 198 — 32 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, VENDREDI 11 OCTOBRE 1985 —

(SAMEDI 75¢) 40¢
Livraison à domicile: \$2.50 par semaine.

Négociations sur le libre-échange Québec exige d'être consulté

par Marie Tison

OTTAWA (PC) — Le Québec exigera d'être consulté lors des négociations sur le libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis.

C'est ce qu'a indiqué hier à Ottawa le premier ministre québécois Pierre Marc Johnson, à l'issue de sa première rencontre avec son homologue fédéral.

"Je vois mal comment de telles ententes ayant des impacts sur le Québec pourraient être conclues sans l'assentiment du Québec", a-t-il affirmé.

M. Johnson a indiqué que la conversation entre les deux hommes politiques avait surtout tourné autour des questions économiques, et notamment autour du libre-échange.

"Nous partageons le même diagnostic à l'effet qu'une libéralisation des échanges avec les Etats-Unis nous apparaît une vision correcte", a-t-il déclaré à l'issue de la rencontre.

Le premier ministre québécois a cependant fait savoir à son homologue

que le Québec serait extrêmement attentif lorsque les négociations toucheront des secteurs de première importance pour la province.

Le Québec pourrait exiger de protéger certaines industries, entre autres par des mesures transitoires.

M. Johnson a souligné la nécessité pour l'économie québécoise de s'adapter aux réalités du commerce international par "les moyens que nous jugeons nécessaires".

Tour d'horizon

Même si la rencontre a été qualifiée d'"excellente" par les deux hommes politiques, elle n'aura rien permis de bien concret, à part un "tour d'horizon profitable".

M. Johnson ramènera cependant au Québec une entente de principe au sujet de la diffusion à travers le pays, ou au moins dans quelques provinces, des émissions de Radio-Québec pour les minorités francophones.

Toutefois, la première rencontre entre le premier ministre canadien

et Pierre Marc Johnson n'aura pas permis de régler la question du rôle du Québec lors d'un éventuel sommet francophone.

M. Johnson a cependant indiqué qu'il ne restait que quelques détails à régler sur la forme de l'entente.

Ces détails, qui sont tout de même importants, a-t-il affirmé, seraient surtout de nature juridique.

"Sur l'objectif et sur un certain nombre de contraintes, je crois que nous nous comprenons et nous nous entendons", a affirmé M. Johnson.

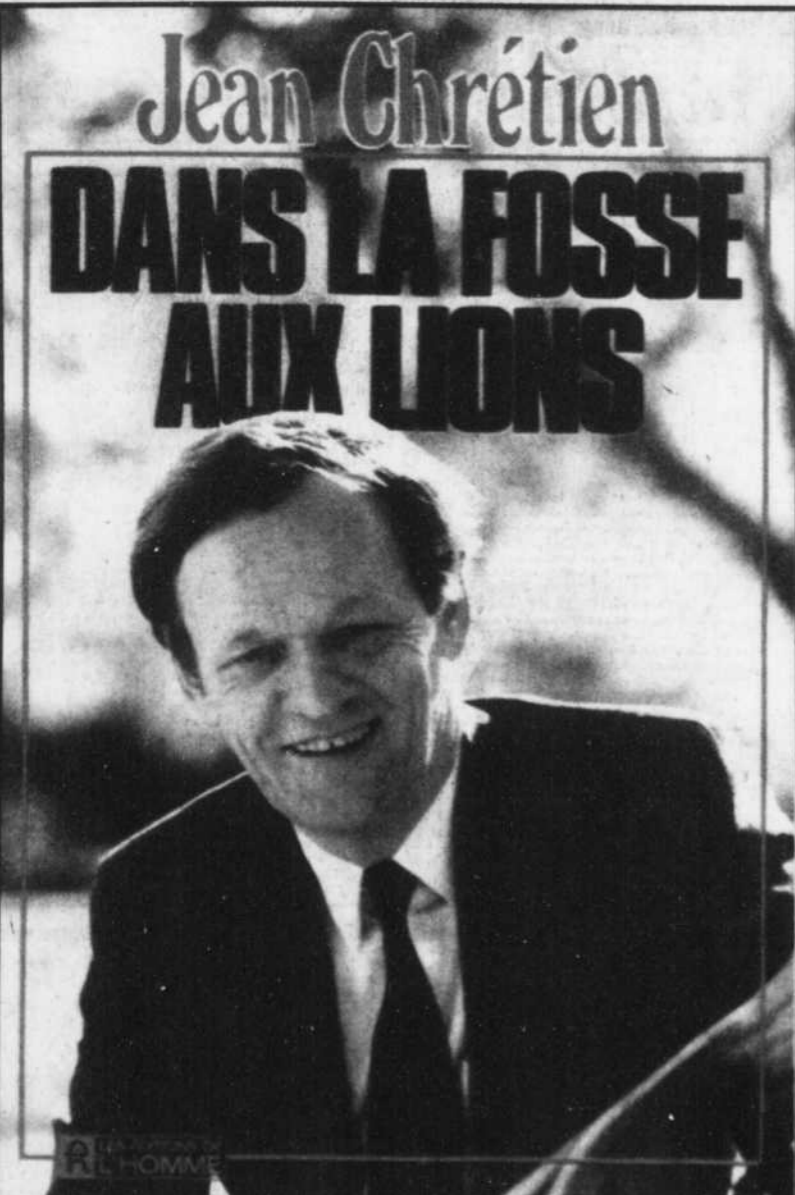
Cet accord permettrait au Québec de participer en tant que gouvernement au sommet des pays francophones, qui devrait se tenir en France au début de 1986.

Le dossier constitutionnel a évidemment été évoqué lors de la rencontre. M. Johnson a rappelé à son homologue fédéral que la position du Québec correspondait toujours au cahier de propositions présenté par le gouvernement québécois le 17 mai dernier.

Les autres discussions ont tourné autour de trois thèmes bien précis: les pâtes et papiers, la pétrochimie et l'industrie automobile, a poursuivi M. Johnson.



Le premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson, est allé rencontrer hier son homologue fédéral, Brian Mulroney, à sa résidence d'Ottawa.



Jean Chrétien DANS LA FOSSE AUX LIONS

A lire samedi dans La Tribune

La Tribune publiera demain des extraits du livre de M. Jean Chrétien publié aux Editions de l'Homme par Sogides Ltée. Sous le titre "Dans la fosse aux lions", M. Chrétien raconte ses mémoires dans le style qu'on lui connaît.

Celui qui fut ministre de la Justice, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Énergie, des Affaires extérieures, raconte "Dans la fosse aux lions" sa carrière politique colorée et controversée. Chacune des étapes de sa vie politique, la bataille référendaire, les négociations constitutionnelles de 1981, la course au leadership libéral de 1984, tout y passe dans un ton du meilleur cru, celui de Jean Chrétien.

A lire samedi dans La Tribune.

Des avions de chasse américains interceptent l'appareil des pirates

WASHINGTON (Reuter) — Des avions de chasse américains ont détourné, hier soir, un appareil qui transportait les quatre Palestiniens qui avaient détourné le paquebot italien Achille Lauro et l'ont obligé à atterrir en Italie.

Des appareils basés sur le porte-avions Saratoga de la Vte flotte ont intercepté l'avion militaire égyptien à bord duquel se trouvaient les quatre pirates.

Au cours de la soirée, la Maison-Blanche a confirmé la nouvelle qui avait d'abord été diffusée sur les ondes du réseau américain ABC.

Les pirates sont entre les mains des autorités italiennes, a précisé M. Larry Speakes, porte-parole de la présidence, qui a ajouté que le gouvernement américain souhaitait obtenir l'extradition des auteurs du détournement vers les Etats-Unis et était en ferme désaccord avec l'attitude des auto-

rités égyptiennes dans cette affaire.

Le président américain Ronald Reagan avait approuvé le plan d'interception hier en milieu de journée, alors qu'il faisait une brève tournée à Chicago, a ajouté le porte-parole de la Maison-Blanche.

Lorsqu'il a été détourné par l'aviation américaine, l'appareil égyptien qui s'était vu refuser le droit d'atterrir en Algérie se dirigeait vers Tunis. Des responsa-

bles de l'administration américaine ont indiqué que l'avion égyptien avait été refoulé tant par la Tunisie que par l'Algérie.

Les avions américains ont escorté l'avion jusqu'à la base aérienne de l'OTAN à Sigonella, en Sicile. Il devait repartir pour le Caire sans les quatre Palestiniens, a indiqué une source proche de la présidence du conseil italien, sans toutefois préciser ce que feraient les autres personnes accompagnant le commando.

la tribune

Toute une Équipe!



TEMPERATURE
NUAGEUX: 5 — 10°C.
DEMAIN: BEAU D-6

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-6
- BANDES DESSINÉES...C-4
- DÉCÈS.....C-7
- DE TOUT DE TOUS.....D-6
- FINANCE.....B-4
- PETITES ANNONCES...C-2
- SPORTS.....D-1
- VIVRE EN '85.....C-1



Il n'y a donc plus de respect à Toronto pour la famille "Royals"?

Enquête préliminaire des Hell's

Ordonnance de non publication émise

A 3

De nos archives

Agrandissement de l'école Larocque

Une imposante cérémonie à laquelle assistaient bon nombre de citoyens éminents de la paroisse de l'Immaculée-Conception, a marqué hier, le 19 novembre 1939, la bénédiction de la nouvelle addition à l'école Larocque à Sherbrooke, c'est-à-dire le nouvel étage qui a été ajouté à cet édifice au cours de l'été. C'est Son Excellence Mgr Philippe Desranleau, Evêque Co-Adjuteur de Sherbrooke, qui a présidé à la cérémonie.

Cette fête donna lieu à diverses cérémonies qui débutèrent par la réunion annuelle, samedi soir, de l'Association des Anciens Elèves de l'Académie Larocque, au cours de laquelle le nouveau bureau de direction fut élu.

Hier matin, une grand-messe solennelle a été célébrée en l'église paroissiale à cette occasion, et c'est M. l'Abbé Mathieu Lagrevolle qui officiait.

Secteur Portland-London-Québec La solution n'est pas facile à trouver, estime Létourneau

SHERBROOKE (FG) — "Nous sommes parfaitement conscients du problème et c'est pourquoi on y travaille en priorité à la division du génie routier. Mais la décision n'est pas facile à trouver!"

Le directeur général de la Ville de Sherbrooke, Roch Létourneau, a fait ce commentaire, hier, relativement au danger que présente pour les piétons le secteur Portland-London-Québec. Le dossier réfère ici à l'enquête du coroner Michel Durand, au sujet de la mort accidentelle d'une troisième personne, depuis 1981, frappée alors qu'elle tentait de traverser le boulevard Portland, à la hauteur de la rue London.

Le boulevard Portland, à cet endroit, à cause de la dénivellation, qui réduit la visibilité, et de son rétrécissement, constitue une véritable trappe à piétons.

"Nous en sommes conscients. Et déjà il y a eu des améliorations au niveau de l'éclairage, mais il reste d'autres solutions à mettre de l'avant, comme les possibilités que les rues transversales deviennent à sens unique", a dit Roch Létourneau.

L'ingénieur chargé du dossier, Marcel Blais, reconnaît qu'il s'agit-là d'une possibilité parmi plusieurs autres. "Il y a d'autres hypothèses, comme l'élargissement du boulevard Portland, pour amé-

nager une bande médiane au centre, mais les coûts seraient très élevés, ou encore l'installation de feux de circulation pour piétons", a-t-il émis. Mais dans ce dernier cas, rajoute-t-il, il faut prendre en considération le fait que le fort achalandage de véhicules à cet endroit risque de congestionner la circulation.

Quant à l'installation de bandes médianes pour piétons, Marcel Blais dit craindre que cela apporte plus de problèmes: certes, les piétons se sentiraient plus en sécurité, mais est-ce que les automobilistes auraient le réflexe de prendre garde? "Le problème à cet endroit c'est qu'au plan psychologique, les automobilistes ne sont pas conditionnés à voir traverser des piétons... La solution idéale ne sera pas facile à trouver. Mais la Ville est ouverte à analyser toutes les hypothèses et c'est ce que nous faisons en priorité. D'autres dossiers ont été même repoussés pour régler celui-ci. Ce n'est donc pas exact de laisser entendre que nous refusons de collaborer", devait conclure Marcel Blais.

A la Ville de Sherbrooke

Entente avec les cols blancs et les cadres

par François Gougeon

SHERBROOKE — Tant du côté des quelque 100 cadres que des 225 cols blancs de la Ville de Sherbrooke, les discussions sur les termes d'un nouveau contrat de travail sont maintenant terminées et le tout sera officiellement ratifié à une prochaine assemblée du conseil.

Ainsi, dans le cas des cadres, avec qui on ne peut pas parler de convention collective, car ses employés ne sont pas syndiqués, l'entente, qui entrera en vigueur rétroactivement au 1er janvier der-

nier, a pour effet de ramener la courbe dans les comparaisons avec d'autres villes du Québec, entre les bas et les hauts salariés.

Cela fait en sorte, a expliqué hier le président de l'Association des ca-

dres municipaux de Sherbrooke, Rosaire Côté, que les augmentations salariales consenties vont de 10 à 1 pour cent.

Ce principe permet ainsi de minimiser l'écart qu'il allait toujours grandissant entre les hauts et les bas salariés. L'entente, qui sera en vigueur pour un an, porte également sur des améliorations au chapitre des vacances. Une démarcation sera faite à l'avenir avec les cols blancs, à ce niveau.

Au sujet de ce groupe de travail, le président du Syndicat des cols blancs, Gilles Bolduc, a soumis hier que l'entente endossée par environ 90 pour cent des membres porte sur des augmentations salariales de 5 et de 3 pour cent pour chacune des deux années du nouveau contrat, en 1985 et 1986.

Sur le reste, a-t-il soutenu, c'est le statu quo, sauf quelques réaménagements dans les horaires pour certains employés.



Roch Létourneau

Manque à gagner de 3 millions \$ en 1986?

Sherbrooke s'attend à un surplus final de 2 millions \$

SHERBROOKE (FG) — Sans vouloir se montrer alarmiste, le directeur général de la Ville de Sherbrooke, Roch Létourneau, signale que les finances municipales sont plus serrées que certaines informations le laissent croire.

Il réagissait ainsi, hier, à la lecture d'un entrefilet paru cette semaine dans le journal et faisant ressortir qu'au 31 août, la Ville enregistrait un surplus

de 2,1 millions \$ au chapitre des activités municipales et de plus de 6 millions \$ du côté d'Hydro-Sherbrooke.

"Bien sûr, ces chiffres sont exacts, mais il ne faut pas croire que la même tendance se maintiendra d'ici à la fin de l'année. La réalité c'est que nous anticipons un surplus final d'environ 2 million \$, provenant de part sensiblement égal des activités municipales et d'Hydro-Sherbrooke. C'est d'ailleurs l'objectif que nous nous étions fixé en début d'année", a noté M. Létourneau, signalant que le surplus par les années passées était d'environ 5 millions \$.

Ce faisant, il reconnaît que l'exercice ne sera pas facile à

mener dans la préparation du budget pour 1986. "Au début de chaque année, nous inscrivons dans la colonne des revenus le surplus de l'année antérieure. Cette fois, au lieu d'environ 5 millions \$, ce sera quelque chose comme 2 millions \$. On voit déjà qu'en partant nous nous retrouvons devant un manque à gagner, en quelque sorte, de 3 millions \$", rajoute le directeur général de la Ville de Sherbrooke, se gardant bien de vouloir par là annoncer à l'avance une hausse de taxe.

"Il ne faut pas me faire dire ce que je ne veux pas dire. Une chose est certaine, nous devons gérer d'une façon de plus en plus serrée à chaque année. Et cela n'est pas n'est pas nécessairement un mauvais signe", devait finalement émettre Roch Létourneau.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Ces employés du quotidien La Tribune avaient le sourire facile après avoir appris qu'ils allaient se partager la rondelette somme de 47,401 \$ remportée à la loterie 6-49.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

BINGO
2-500 la tribune

\$1000 A GAGNER
2 MARATHONS DE \$500

1er MARATHON — CARTE ROUGE
Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 9 octobre 1985:
O-73, G-53, N-35

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
JEUDI, le 10 octobre 1985:
O-69, B-3

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
VENDREDI, le 11 octobre 1985:
B-6

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

6-49: 30 employés de La Tribune se partageront 47,401 \$

SHERBROOKE (psj) — Une année de 75e anniversaire doit forcément être une année de bénéfices!

Un groupe d'employés du quotidien La Tribune, à savoir une trentaine de membres du département de l'atelier (le groupe de nuit), seraient d'accord avec cette affirmation puisqu'ils ont remporté un des huit lots dans la catégorie 5-6 plus du dernier tirage de la loterie 6-49.

Les gagnants se partageront ainsi la somme de 47 401,70 \$, pour un montant individuel d'un peu plus de 1 500 \$.

Les membres du groupe font

caisse commune depuis deux ans environ, soit depuis le fameux gros lot de 14 millions \$. Ils ont remporté à plusieurs reprises des petits montants qu'ils déposaient dans la cagnotte.

Il y a fort à parier que le montant de 1580 \$ et quelques sous servira à boucler le budget d'ici Noël. Quant au vendeur de billets au sein du groupe, il n'a eu aucune difficulté à écouler ses séries de billets hier matin en arrivant au travail.

Ce tirage du mercredi 9 octobre 1985 aura fait un seul gagnant du gros lot de 3 610 656,80 \$ avec la combinaison 7-8-11-19-25-39. Le numéro complémentaire est le 3.

Feu de matelas: 4,000 \$ de dommages

SHERBROOKE (psj) — Un feu de matelas aura causé pour près de 4 000 \$ de dommages dans un appartement, rue Châtelaine, tôt hier matin.

Deux appels téléphoniques, l'un du locataire lui-même et un autre d'une voisine, ont alerté les pompiers au sujet de cet incendie, à 07h36.

Il n'a pas été nécessaire de faire évacuer les locataires de la conciergerie du 354 Châtelaine mais le feu a enveloppé de fumée l'appartement de M. Luc Bolduc et l'étage

de l'immeuble où se trouvait l'appartement 4.

Les pompiers ont procédé à l'extinction du matelas avant de le sortir à l'extérieur puis il y a eu ventilation des lieux. Les dommages ont été principalement causés par la fumée.

Un article de fumeur, une des principales causes des incendies au Québec, aurait provoqué accidentellement l'incendie.

Les pompiers ont regagné leur caserne à 08h20.

Maison du Père Noël sur la rue Wellington

SHERBROOKE (FG) — Une "maison du Père Noël" sera aménagée à compter du 9 novembre sur le terrain de la place publique de la rue Wellington nord, localisée immédiatement à côté de l'Hôtel de ville.

L'initiative en revient à la SIDAC King-Wellington, qui travaille sur le projet depuis un certain temps, et qui vise ainsi à grossir encore davantage la clientèle au centre-ville de Sherbrooke.

L'information a été confirmée

par le président de l'organisme qui regroupe les commerçants, professionnels et hommes d'affaires de l'axe King-Wellington, Paul Gingras. Celui-ci n'a cependant guère fourni de détails sur le projet proprement dit. Quant au directeur général de la SIDAC, Guy Belhumeur, il n'avait pas retourné en fin de journée, hier, l'appel logé à son bureau pour en savoir davantage.

M. Gingras a d'autre part indiqué que durant les cinq semaines précédant la période des fêtes, le centre-ville sera également le site d'une parade du Père Noël.

King Wellington
RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Thérèse Bellavance remercie sincèrement ses conseillers des Filles d'Isabelle du Cercle Marie-Julie pour les visites reçues à l'hôpital.

— O —
Bernard Houle se joindra bientôt à l'équipe du CLSC Gaston Lessard. **Jacques Blais** lui souhaite la meilleure des chances.

— O —
Si nous vivons présentement l'été des Indiens, on peut dire qu'il a perdu des plumes.

— O —
Les compagnes et compagnons de travail de **Michel Grondin** ne l'ont pas reconnu un matin alors qu'il est présenté au bureau habillé sur son "36". Ils n'ont pas manqué de se demander s'il allait rendre visite à son dentiste ou à son médecin, ou encore s'il s'appropriait à recevoir une promotion.

— O —
Il faut à tout prix voir **Yvon "Elvis" Laramée** coiffé d'un chapeau datant de l'ère préhis-

torique. Malheureusement pour Yvon qui tente de dénicher un autre couvre-chef semblable, il apprend que les commerçants n'en possèdent plus aucun.

— O —
Parlant de couvre-chef, **Alain Bergeron** fait l'envie de bien des chasseurs quand il pose sur sa tête son chapeau des arpentés verts. Selon Alain toutefois, ce "casque" lui porte chance et jusqu'à preuve du contraire, il continuera de le porter... n'en déplaise à certains.

— O —
A l'approche de ses 35 ans, **Marcel Gentes** en a plein la tête, les bras et le cœur: nouvel emploi, nouvelle famille... et anciens créanciers. Joyeux anniversaire!

— O —
Francine Asselin de Sherbrooke vient d'être élue au sein du bureau national des directeurs de Fleurs Canada Inc., un organisme voué à la protection des intérêts de l'industrie florale canadienne.

la tribune
Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélets et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$185.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisés à reproduire les informations de La Tribune.

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service de tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Abonnements: 566-6353

MUNICIPALITÉ DE FLEURIMONT

Important pour l'électeur et l'électrice qui demeurent dans la municipalité de Fleurimont au 3 novembre 1984. Si votre nom n'apparaît pas sur la liste électorale ou s'il y a des erreurs ou des corrections que vous voulez apporter, prenez note que:

— Toute demande d'inscription, de radiation et de correction devra être déposée du samedi au mercredi inclusivement, soit du 12 octobre au 16 octobre 1985, en vous présentant entre 8:00 heures et 22:00 heures au bureau de révision situé en la salle de l'Hôtel de Ville de Fleurimont au 1735 chemin Galvin, Fleurimont, Québec.

— Pour information électorale: (819) 564-0034 ou 564-0405
Roger Caron, Président d'élection
Municipalité de Fleurimont.

123772-10-11-12-14-15 oct.

Isolation

Pour votre subvention ne retardez pas..!

La subvention fédérale pour le programme d'isolation thermique des résidences canadiennes (P.I.T.R.C.) se terminera dès que le budget sera épuisé.

Appelez-nous pour de plus amples informations
(819) 563-8333
Rév. 567-2304

Clément Fortier & Associés Inc.
Nous utilisons l'isolant Super Rose II Fiberglas

La Quotidienne 674-2420

Début de l'enquête préliminaire des Hell's

Ordonnance de non-publication

par Jacques Lemoine

SHERBROOKE — La défense a obtenu une ordonnance automatique de non-publication de la preuve à l'enquête préliminaire des membres des Hell's Angels qui sont inculpés du meurtre au premier degré de cinq motards du chapitre de Laval le 24 mars, à Lennoxville.

L'enquête, qui est présidée par le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix, pourrait durer entre trois semaines et un mois, a-t-on appris.

Me Michel Dussault a expliqué que la défense s'était prévaluée d'une telle ordonnance pour qu'il soit plus facile le cas échéant de trouver des candidats-jurés impartiaux.

13 motards de Lennoxville et de Sorel doivent répondre de la mort de Guy Geoffrin, Laurent Viau, Louis Adam, Michel Mayrand et Jean-Pierre Mathieu, dont les corps avaient été retrouvés à l'état dans un cimetière marin.

Quatre autres inculpés de Halifax, N.-E., assistent aussi à cette enquête.

Les prévenus suivent cette procédure à partir d'une boîte en Plexiglas installée mercredi soir dans la plus grande salle du vieux palais de justice, qui est surveillée étroitement.

Menottes aux poignets et abots aux chevilles, ils échangent parfois des paroles, rient occasionnellement pendant les témoignages et l'un d'eux a même fait un somme.

Les accusés ont écouté attentivement la déposition du cinquième témoin, Gerry Coulombe, âgé de 30 ans, qui a été escorté jusqu'à la barre par cinq policiers du groupe d'intervention de la SQ.

Le témoignage de ce dernier se poursuivra à la reprise en matinée. Les procureurs René Domingue

et André Vincent ont décidé de procéder à l'enquête de Marcel Desloges, Jacques Filteau, Luc Michaud, Guy Rodrigue, Yvon Rodrigue et David Rouleau, provenant de la région, ainsi que de Lionel Deschamps, Michel Genest, Réjean Lessard, Gilles Mathieu, Jacques Pelletier, Robert Richard et Yvon Bilodeau, de Sorel.

Ils entendent verser leur preuve plus tard dans la cause de Michael Christiansen, Patrick Guernier et Randall Mersereau, de Halifax.

Les inculpés sont défendus par Me Michel Dussault, Léo-René Maranda et Jacques Bouchard.

L'enquête a débuté sur le coup de 11 heures et la défense a aussitôt réclamé une ordonnance de non-publication que le juge Dubé a accordée sur le champ, conformément à la loi.

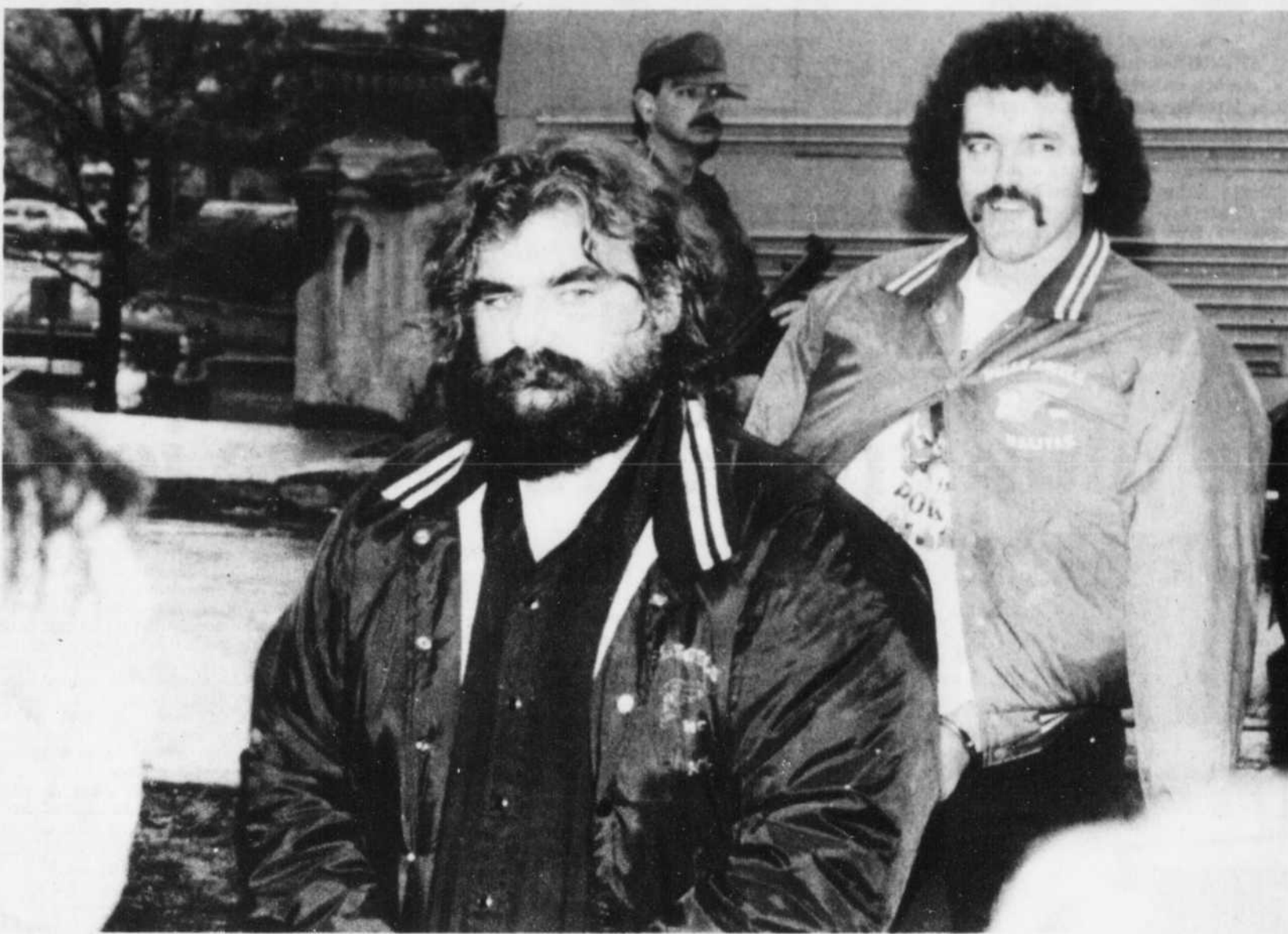
Les premiers témoins appelés à la barre ont été les policiers Jean-Guy Lord, Michel Poulin, Normand Grégoire et Yves Geoffrin de la SQ.

Compte tenu de l'ordonnance, la loi défend de publier la preuve recueillie à l'enquête.

La plupart des journalistes, qui projetaient de couvrir cette procédure, ne sont pas revenus après le lunch.

11 accusés ont pris le dîner dans le bloc cellulaire du palais et six autres ont mangé dans la salle d'audience.

Le juge Dubé siégera de 09h30 à midi et de 14h à 16h30.



Deux membres des Hell's Angels, accusés du meurtre au premier degré de motards du chapitre de Laval, font leur entrée au palais de justice de Sherbrooke, où a commencé hier leur enquête préliminaire.

(Photo La Tribune par Bernard Vanier)

Le box pas assez grand pour accueillir tous les accusés

SHERBROOKE — Les Hell's Angels inculpés de meurtres ont pu ricaner en se rendant compte que le fameux box en Plexiglas aménagé spécialement pour eux au vieux palais de justice n'était pas assez grand pour les accueillir tous les 17.

Comme la plupart d'entre eux sont corpulents, il n'en rentrait que 15 dans le box des accusés malgré certaines tentatives pour tous les placer.

On a solutionné le problème en en laissant 14 dedans et trois en dehors.

Cela tombait bien toutefois parce que les trois motards anglophones, placés devant, se trouvaient plus près

de l'interprète de telle sorte que la traduction ne gênait pas les motocyclistes francophones.

Comme quoi à quelque chose malheur est bon.

L'enquête préliminaire se déroule en français avec traduction en anglais pour les Hell's de Halifax.

Ce box spécial, qui coûterait 5,000 \$, a été installée pour séparer les accusés du public.

Deux heures d'attente pour faire partie des "privilégiés"

SHERBROOKE (psj) — Vous aurez la chance de vous "Ne vous découragez pas, ça peut durer un mois et demi." Un des policiers, chargés de l'or-

dre aux abords de la salle 210 du vieux palais de justice et dans laquelle a débuté l'enquête préliminaire de membres des Hell's Angels du Québec au sujet de la tuerie de Lennoxville, a lancé ces mots en guise de consolation à la vingtaine de personnes qui ont vu les portes de la salle se refermer sur "leur nez".

Il n'y avait plus de place dans la salle, la plus vaste du palais.

Les membres de la presse se tassaient dans le box des jurés. Les Hell's Angels se serraient les coudes dans le box des accusés, derrière une large et haute baie vitrée.

Dans le reste de la salle, s'entassaient procureurs, policiers et une quarantaine de privilégiés parmi les citoyens de Sherbrooke, de la région immédiate et même de St-Denis-de-Brompton car un des prévenus, David Rouleau, est originaire de cette dernière municipalité.

Il était 10h48 quand les portes de la salle 210 ont été fermées.

Ceux qui ont vu leur attente récompensée en ont appris autant que les journalistes et pourront alimenter de ce qu'ils ont vu et entendu les conversations avec leurs parents et amis.

Les journalistes devront se contenter d'en faire autant car une ordonnance de non-publication des premiers instants de l'enquête préliminaire les ont obligés à déposer leur crayon et leur carnet.

Au compte-gouttes

Parmi les curieux qui ont attendu en vain de pouvoir entrer dans la salle, certains se trouvaient là depuis une couple d'heures.

L'entrée dans la salle s'est faite au compte-gouttes. Les journalistes d'abord. Un à la fois. Puis les curieux. Un à la fois.

Malgré des mesures extraordinaires de sécurité, une température maussade d'octobre, grise et pluvieuse de même que le peu de chance d'avoir une place dans la salle d'audiences, rien ne semble devoir refroidir l'ardeur des curieux.

Dire qu'il y avait cohue, hier matin, aux abords du palais de justice serait mentir.

Mais des curieux, il y en avait. Et de tous les âges. Surtout des jeunes, des étudiants qui voulaient assister à ce moment quasi historique en séchant un cours ou en profitant d'une matinée libre. Des gens plus âgés qui ont du temps à revendre et qui avouent sans détour leur curiosité à l'endroit de cette affaire. Et quelques sympathisants des Hell's, plus discrets mais très curieux de ce qui se passait.

Les policiers de la Sûreté du Québec ont établi leur périmètre de sécurité très tôt hier matin. Des barrières ont été dressées sur la rue Palais, entre les rues Frontenac et Lorraine.

Les curieux avaient le choix entre ouvrir leur parapluie et attendre l'arrivée des motards derrière les barricades. Ou entrer dans le palais de justice. Mais on ne tolérerait aucun curieux ni dans les marches ni sur le balcon du palais.

Si bien qu'à l'arrivée du bus cellulaire bleu transportant les accusés, des gens présents dans le palais ont rivé leur nez dans les fenêtres ou ont grimpé sur les rebords pour assister au débarquement effectué sous l'oeil vigilant des gardes du groupe d'intervention.

Aussitôt l'entrée des accusés faite, les curieux à l'extérieur se sont dispersés.

La présence policière efficace et plus discrète que la semaine dernière lors des comparutions n'a aucunement perturbé les activités régulières du palais.

Toutes les cours, sur les deux étages, fonctionnaient à pleine capacité: Cour provinciale, Cour supérieure, Chambre de la famille, Cour des sessions de la paix.

Même si on a attendu en vain durant une couple d'heures avant de se voir refuser l'accès à la salle 210, va-t-on prendre la chance de revenir?

"Je ne dis pas non; ça m'intéresse cette histoire-là!" de dire un des curieux qui n'aura vu que le côté extérieur de la salle 210.

Un commentateur qui en dit long pour une enquête préliminaire et des procédures qui dureront longtemps, a-t-on prédit.



La rue du palais de justice, où est stationnée l'autobus qui assure le transport des accusés, a été fermée hier à la circulation en raison de l'enquête préliminaire des Hell's Angels.



Le maire Julien Ducharme

Première pelletée de terre des travaux d'agrandissement Centre communautaire: Fleurimont espère encore décrocher une subvention

FLEURIMONT (GC) — C'est sous un ciel chargé de pluie que le député de Saint-François et vice-président à l'Assemblée nationale, Réal Rancourt, a procédé, hier, à la première pelletée de terre des travaux d'agrandissement du centre communautaire de Fleurimont. En effet, deux millions \$ seront consacrés à l'ajout d'un gymnase double et de plusieurs salles d'activités.

L'investissement est totalement assumé par la municipalité. "Nous puiserons à même le budget d'administration de la ville les sommes nécessaires pour la réalisation du projet", déclarait le maire Julien Ducharme qui précisait, toutefois,

que les contribuables ne feront pas les frais de cette expansion, par le biais d'une hausse de taxes.

Bien que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) ait refusé une demande d'aide financière de 200,000 \$, il

est une possibilité du côté de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR).

M. Rancourt pilote ce dossier auprès des instances concernées. Dans cette affaire, M. Ducharme fait preuve d'optimisme: "Nous savons que le député Rancourt mène à terme les entreprises dont il a la responsabilité." Ce à quoi rétorquait prudemment le député: "De toute façon, subvention ou pas, il

est d'ores et déjà certain que le projet se concrétisera".

Depuis deux semaines déjà, les ouvriers s'affairent. Selon l'échéancier prévu, le tout devrait être complété pour le début de l'année prochaine.

A ce moment-là, le centre communautaire et l'aréna de Fleurimont seront enrichis d'un gymnase double, de cinq salles d'activités et de deux courts de racquetball "des plus modernes". 800 places de stationnement seront, dans la même

foulée, ajoutées à la superficie actuelle. Les travaux ont été confiés à Marquis et frères, tandis que la firme Jubinville et Mailhot, architectes, a préparé les plans.

Tous les membres du conseil de ville de Fleurimont étaient présents à la cérémonie ainsi que M. Fouquet, ingénieur, M. Jubinville, architecte, et le directeur des loisirs de la municipalité, M. Maurice Robidas. Evidemment, MM. Rancourt et Ducharme participaient à l'inauguration des travaux.

Au 5e Salon agro-alimentaire de l'Estrie cette fin de semaine

50 exposants invitent à la dégustation

par Michel Morin
SHERBROOKE — Plus que le nombre de visiteurs à atteindre, le désir de satisfaire tous les visiteurs qui franchiront les tourniquets du centre Expo Sherbrooke — où se tient le cinquième Salon agro-alimentaire de l'Estrie — est le principal objectif fixé par les organisateurs.

C'est du moins ce qu'a exprimé, hier, le président de la cinquième édition de l'événement et aussi président du Conseil régional de l'agro-alimentaire de l'Estrie, M. Jacques Jubinville.

Devant une centaine d'invités, hommes et femmes politiques, dirigeants d'entreprises agro-alimentaires et exposants, M. Jubinville a incité les éventuels visiteurs à "déguster" chaque instant de leur visite.

"Le Salon agro-alimentaire est en fait une excellente occasion de promouvoir les produits estriens. Mais il est aussi important que cette promotion puisse se poursuivre à l'extérieur du salon et je pense que les exposants et les visiteurs ont une mission à remplir à ce chapitre", de confier M. Jubinville.

Pour perpétuer l'attrait d'un tel événement, les organisateurs n'ont ménagé aucun effort pour conce-



Jacques Jubinville

voir un aménagement somptueux, histoire de rendre encore plus agréables les nombreuses visites qui seront effectuées jusqu'à dimanche, journée de clôture. De fait, ces aménagements ont coûté 15,000 \$.

Au chapitre des exposants, le président a rappelé que 50 entreprises sont représentées et de ce nombre, la moitié sont de nouveaux exposants.

"Il est important de pouvoir renouveler l'image de notre salon et en accueillant de nouveaux exposants, je pense que nous contribuons à ce renouvellement."

Pour donner plus de poids au slo-

gan de ce cinquième salon Agro-alimentaire, "Bouche en fête, santé en fête", les organisateurs offriront encore cette année la chance aux visiteurs de déguster, gratuitement, tous les produits en montre.

Au nombre des produits offerts, on pourra consommer des fruits et légumes, des salades, des viandes de charcuterie, tous les dérivés des

produits laitiers, du miel, des oeufs de cailles, du poisson et enfin différentes sortes de vin, pour ne nommer que ces produits.

Organisé par le Conseil régional de l'agro-alimentaire de l'Estrie, ce cinquième salon devrait permettre d'accueillir à tout le moins 15,000 visiteurs, chiffre atteint l'année dernière.

Le plus gros gâteau à ce jour



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les pâtisseries Gilles Hamel et Denis Poisson (à droite) ont confectionné le plus gros gâteau estrien à ce jour qui est en montre au Salon agro-alimentaire.

SHERBROOKE (MM) — C'est au cinquième Salon agro-alimentaire de l'Estrie qu'est installé le plus gros gâteau ornemental confectionné dans la région à ce jour.

L'oeuvre de MM. Denis Poisson et Gilles Hamel, chefs pâtisseries de la Fédération canadienne des chefs de cuisine de l'Estrie, a une superficie de huit pieds de diamètre et sa hauteur atteint plus de 10 pieds. Quant à son poids, il atteint quelque 500 livres!

Il aura fallu 70 heures de travail aux deux pâtisseries pour réaliser cette imposante pièce qui fut présentée aux visiteurs, hier, au Salon agro-alimentaire de l'Estrie.

"Nous avons fait ce gâteau à la demande des organisateurs du Salon. Tout ce qui apparaît sur ce gâteau représente le secteur de l'agro-alimentaire de la région. Les fruits et légumes qui ornent ce gâteau sont le reflet de tout ce qui est cultivé en Estrie", d'expliquer M. Poisson.

Entièrement confectionné au Centre Vingt-Quatre Juin, dans un local prêté gratuitement le service de l'éducation aux adultes, ce gâteau fera incidemment l'objet d'un concours pour les visiteurs qui se rendront au Salon agro-alimentaire de l'Estrie.

"Le concours consistera à déterminer le nombre de tasses de sucre utilisées pour faire ce gâteau. Il est trop tôt pour dire combien de livres de sucre nous avons dû utiliser pour le faire, mais il y en a eu plusieurs. Nous ne voulons pas vendre la mèche", de simplement déclarer le pâtissier Gilles Hamel.

Outre le sucre, les deux pâtisseries ont employé 30 douzaines d'oeufs pour réussir ce qu'ils qualifient de chef-d'oeuvre.

Les deux pâtisseries ont de plus employé du bois et du "styrofoam" pour donner la forme à ce gâteau géant.

Dégustation

Il sera possible pour les personnes qui se rendront à la cinquième édition du Salon agro-alimentaire de l'Estrie de déguster une certaine partie de ce gâteau que les pâtisseries nomment une dentelle comestible.

"Il s'agit en fait de plus petits gâteaux qui sont placés autour de la pièce principale et qui pourront être servis aux visiteurs. Nous pensons servir, gratuitement de surcroît, environ 2,000 portions de ces gâteaux aux visiteurs. Ce sera le cadeau des organisateurs du salon!", de confier Denis Poisson.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

L'inauguration du Salon agro-alimentaire a permis à certains invités de visiter tous les kiosques en plus de faire une petite dégustation des produits offerts.

Ascot Corner: le conseiller Nadeau tentera de succéder au maire Jean Hardy

ASCOT CORNER (YR) — M. Réjean Nadeau, conseiller d'Ascot Corner depuis 1981, a annoncé officiellement, hier, qu'il allait être candidat à la mairie de sa municipalité, à la suite de la décision du maire Jean Hardy de se retirer.

M. Nadeau, entrepreneur général en construction, agit présentement comme maire suppléant au conseil de ville d'Ascot Corner.

Le candidat à la mairie a précisé que sa décision de briguer les suffrages, au poste qui sera laissé vacant par M. Hardy, était motivée par son désir de poursuivre la réalisation des projets déjà en cours, dont l'aménagement des parcs et l'amélioration des routes. "Nous travaillons en ce sens depuis quatre ans, et je pense que nous devons poursuivre notre travail, jusqu'à la réalisation complète de nos projets", a-t-il dit. Le projet du nou-

veau parc dans le secteur Galipeau, qui sera construit à l'aide de subventions reçues d'Hydro-Québec, lui tient plus particulièrement à coeur.

"De plus, de poursuivre M. Nadeau, je possède une expérience d'administrateur en tant que vice-président de la compagnie B. et R. Nadeau, qui gère 300 logements, à Fleurimont". "Notre rôle au conseil municipal en est un d'administrateur, dit-il encore, et l'expérience dans ce domaine est indispensable".

M. Nadeau a enfin expliqué qu'il vise à améliorer le milieu de vie de ses concitoyens et de ses concitoyennes, tout en conservant les taxes au plus bas niveau possible. Le candidat à la mairie est du groupe de ceux qui pensent que les contribuables sont déjà surchargés, au niveau des impôts fonciers, et qu'il devient impensable d'augmenter le taux de la taxe. "Nous devons progresser, mais selon nos moyens", de conclure M. Nadeau. Ce dernier a ajouté avoir été sollicité de briguer les suffrages à la mairie par plusieurs citoyens.

La mise en candidature aura lieu le 20 octobre, à Ascot Corner, et les élections, si nécessaires, se tiendront le dimanche, 3 novembre.



Réjean Nadeau

12,817 jours de travail perdus

SHERBROOKE — 12,817 journées de travail ont été perdues en Estrie, au cours du second trimestre de l'année, à cause de conflits, révèle le bulletin régional sur le marché du travail publié par le ministère du Travail et de la Sécurité du revenu.

Sept entreprises ont été touchées par ces conflits qui ont affecté 751 travailleurs.

Le conflit le plus coûteux, puisqu'il a fait perdre 4,440 journées de travail, a eu pour théâtre l'hôtel Le Baron, à Sherbrooke. C'est l'Université de Sherbrooke, où 180 journées de travail ont été perdues au cours de la grève des ingénieurs qui enseignent à la faculté des Sciences qui a été la scène du conflit le moins lourd de conséquences.

Dans la municipalité d'Eaton Denis Blanchette quitte son poste de conseiller et convoite la mairie

EATON (YR) — M. Denis Blanchette, conseiller au siège numéro 4 de la municipalité d'Eaton, a annoncé sa démission à ce poste et par la même occasion, il a fait savoir sa décision d'être candidat à la mairie, lors des prochaines élections qui se tiendront le 3 novembre.

Au cours d'une entrevue, hier, M. Blanchette a précisé qu'il n'en veut pas au maire actuel, M. Bertrand Landry, mais qu'il croit que ce dernier a fait son temps et qu'un changement à la mairie serait salubre pour la municipalité. "Je crois posséder une bonne expérience, que je suis disposé à mettre au service de la population", dit-il encore.

Le candidat déclare que plusieurs délégations sont venues le rencontrer pour lui demander de briguer les suffrages à la mairie. "Ces gens, de préciser M. Blanchette, proviennent de tous les secteurs du vaste territoire de la municipalité et ce sont des anglophones et des francophones."

M. Denis Blanchette, frère du juge Jean-Guy Blanchette, de la Cour supérieure du district judiciaire St-François, est né à Chartierville, en 1923. Il a fait ses études au Séminaire St-Charles, de Sherbrooke, au collège des Maristes, à Ar-

thabaska, et au Collège de Stanstead.

Le candidat à la mairie fut élu conseiller au siège numéro 4 de la municipalité d'Eaton, en 1982. Le 3 novembre 1982, il était réélu sans opposition, pour un deuxième mandat.

"Il reste un an à compléter jus-



Denis Blanchette

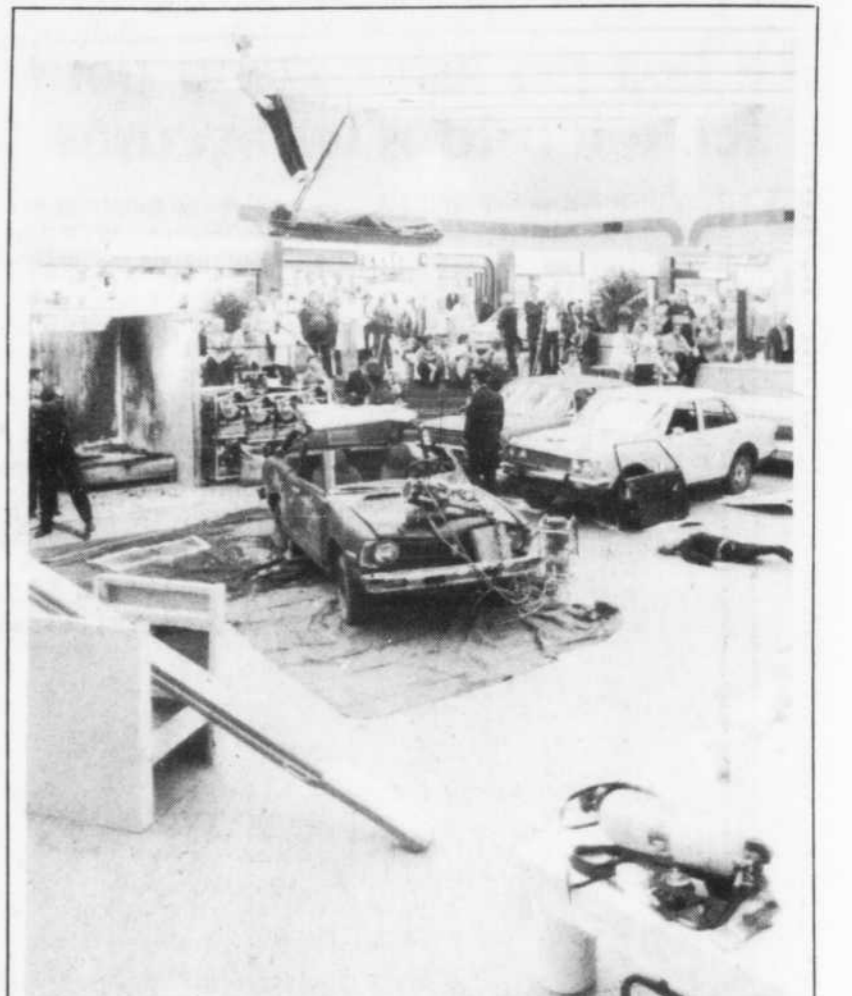
qu'à la fin de mon mandat de conseiller, dit-il, et j'aurais pu conserver ce poste et me présenter comme candidat à la mairie. J'ai choisi de démissionner parce qu'il reste plus d'un an à mon mandat et qu'il faudra élire un remplaçant, alors que le poste serait resté vacant, autrement", d'expliquer M. Blanchette.

Le candidat souligne que le territoire d'Eaton comprend quatre villages, Johnville, Birchton, Bulwer et Eaton Corner, ce qui totalise une population d'environ 2,300 âmes, dont près de 1,800 votants.

"L'âge moyen de la population y est assez élevé", dit-il.

Don DE SANG.

Don DE VIE



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les pompiers de Sherbrooke sont au Carrefour de l'Estrie en fin de semaine.

Les pompiers sur la place publique

SHERBROOKE — Les pompiers de Sherbrooke ont érigé une quatrième caserne dans les limites de la ville. Poussée comme un champignon au cours de la nuit de mercredi à jeudi, la caserne occupe la place centrale du Carrefour de l'Estrie. On y trouve de tout: camion, scaphandre spécial, mâchoires de vie, équipement de sauvetage, bateau, vêtements ignifuges, avertisseurs de fumée, chambre dévastée par un incendie... et surtout toute une équipe de spécialistes pour répondre aux questions que l'on se pose sur la prévention des incendies.

A cela, s'ajoutent un vidéo et

mieux encore, des démonstrations sur la façon dont on s'y prend pour désincarcérer des passagers, prisonniers de leur voiture accidentée. Et comme clou des activités, une pièce de théâtre dans laquelle on insiste sur le plan d'évacuation à la maison. Les pompiers sont au Carrefour de l'Estrie jusqu'en fin d'après-midi samedi. On donne deux spectacles (théâtre et démonstration de désincarcération) par jour, à 14 et à 19 heures vendredi, de même qu'à 11 et à 15 heures, samedi. Ces activités ont pour cadre la Semaine nationale de prévention des incendies.

PROMOTION D'OCTOBRE 85
 à l'occasion de son 2e Anniversaire

Avec **PERMANENTE** au coût de 40\$

EN PRIME Shampooing avec rince "Styling"

Coiffures pour hommes

"La Kaboche Enr."
 Diane Bergeron — Lily Couture

1945, Belvédère sud, Place Belmont, Sherbrooke



564-3949

10-11-12-13
OCTOBRE 1985

5^e Salon Agro-Alimentaire de l'Estrie
 Centre Expo Sherbrooke (CERAS, rue Parc)



110 ANS



YMCA-YWCA

LE PIONNIER DES LOISIRS COMMUNAUTAIRES

Le YMCA-YWCA est ACCESSIBLE A TOUS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL YMCA-YWCA



OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE.

SESSION CONTINUELLE DE SEPTEMBRE 85 au 15 JUILLET 86

AVANTAGES:

- Evaluation de la condition physique par ordinateur
- Petit groupe
- Prix modique
- Situé au Centre-ville
- Comptoir alimentaire à votre disposition
- Atmosphère familiale
- Service personnalisé
- Membership limité

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

- Workout
- Conventioennel
- Aérobie en douceur
- Pré-natal pour couples
- Musculation pour hommes et dames

AUTRES:

- Programme pré-scolaire, enfants de 3 à 5 ans
- Conversation anglaise enfants ou adultes
- Psycho-motricité
- Base plein air durant toute l'année

De toutes nouvelles activités s'ajouteront au cours de l'année.



Sans frais additionnels pour les gens inscrits à un cours:

- Bain libre - Sauna
- Tennis sur table



OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

NATATION:

- Enfants et adultes
- Bébé nageurs (1 à 5 ans)
- Aqua-aérobie
- Pré-natal



YMCA-YWCA

300, rue Montréal, Sherbrooke (Québec) J1H 1E5

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, téléphonez ou écrivez à:

(819) 569-7488



YMCA-YWCA

Vignette expirée: le maire Lacasse a payé sa contravention

MAGOG (GP) — Le maire Antonio Lacasse a payé hier une contravention de 100\$, pour ne pas avoir renouvelé à temps sa vignette d'immatriculation. De retour jeudi après une semaine d'absence qui l'a conduit de rencontres à haut niveau en congrès, le maire Lacasse a reçu sa contravention de 100\$ en mains propres du chef de police, M. Stephen Roy, et il l'a acquittée immédiatement.

"Contrairement à ce qui s'est dit, j'ai bien oublié de renouveler mon immatriculation, comme une quinzaine d'autres citoyens de Magog et j'affirme n'avoir fait aucune pression pour m'exempter de payer la contravention", déclare le maire. "Ce que je trouve injuste, c'est que les véhicules des autres contrevenant aient été systématiquement remorqués à la demande des policiers: c'est de l'excès de zèle!", ajoute-t-il en précisant qu'une directive a été donnée aux policiers pour qu'ils se conforment au code de la route dans des cas semblables.

Le tout a commencé le mardi 1er octobre, en milieu d'après-midi, quand le constable motocycliste de la ville a intercepté le maire alors qu'il stationnait sa voiture devant l'hôtel de ville. "Le policier m'a

mis au courant de l'infraction, puisque je n'avais pas encore renouvelé ma vignette d'immatriculation. Je lui ai dit de faire son travail. Les négociations pour le renouvellement de la convention collective des policiers et le constat d'une infraction sont deux choses bien différentes, et je n'avais aucune raison d'empêcher le constable de me donner une contravention", raconte M. Lacasse qui poursuit: "Par contre, j'ai fermement refusé qu'il fasse remorquer mon véhicule, car il s'agit d'un abus de pouvoir".

Le constable aurait alors indiqué au maire qu'il allait réprimer son cas au chef de police. "Dans la demi-heure qui suivait, j'avais ma vignette et ma voiture était conforme à la loi; je n'avais pas le choix puisque je devais voyager avec pendant huit jours en dehors de la ré-

gion; par contre j'ai négligé d'aller voir le chef de police, car j'étais très en retard pour le rendez-vous que j'avais avec le sous-ministre au tourisme à Montréal", précise-t-il.

C'est à son retour hier matin que M. Lacasse a appris toute la polémique autour de cette histoire, et aussi que les policiers avaient fait remorquer tous les véhicules en retard pour la mise à jour de leur immatriculation. C'est d'ailleurs le principal reproche qu'il adresse aux



Antonio Lacasse

policiers de Magog, à prt le fait d'avoir "monté tout une "balloon" politique avec cette affaire". "Je me suis renseigné auprès des services de police de Sherbrooke et de la Sûreté du Québec, et il est évident que nos policiers font de l'excès de zèle à Magog sur la tête des citoyens: le code de la route prévoit bien une amende de 100\$ pour défaut de renouvellement d'immatriculation, mais le remorquable est laissé au bon jugement du policier, au cas où le conducteur sera ivre ou le véhicule en très mauvais état" affirme M. Lacasse.

Il en conclut qu'il est évident que les policiers de Magog n'ont pas utilisé leur bon jugement. "Il est bien dit que le policier "peut" faire remorquer le véhicule en constatant l'infraction, pas qu'il "doit" le faire. Les négociations en vue du renouvellement de leur convention collective ne se déroulent pas comme les policiers le veulent et je comprends que cela les énerve; mais qu'ils se vengent sur la tête des citoyens de Magog, ça je ne le prends pas!" s'exclame le maire.

Incendie de la Boulangerie Turgeon et Frère Mise en demeure de 250,000 \$ servie à la Ville de Coaticook

par Yvon Rousseau
COATICOOK — Les autorités municipales de Coaticook ont soumis à leur procureur la mise en demeure servie par la Boulangerie Turgeon et Frère, à la suite d'un violent incendie, qui a causé pour plus de 200,000 \$ de dégâts à cette entreprise, dimanche après-midi.

Un porte-parole de la ville de Coaticook, M. Roger Garceau, trésorier, a confirmé la réception d'une mise en demeure de 250,000 \$, dans la journée de mercredi. Avaré de commentaires, M. Garceau a déclaré qu'il faut d'abord effectuer une analyse plus poussée de l'avis, qui semble, à première vue, attribuer tous les dégâts subis par la Boulangerie Turgeon au service des incendies de la ville de Coaticook, parce que les pompiers seraient retournés à la caserne, alors que l'incendie n'était pas complètement éteint. Les pompiers ont effectivement dû retourner sur les lieux, moins d'une heure plus tard, pour éteindre un foyer d'incendie, dans l'entresol de l'édifice. "Ce ne sont quand même pas les pompiers qui ont mis le feu à la boulangerie et l'on semble nous réclamer la totalité des pertes", de conclure M. Marceau.

La compagnie d'assurances

Interrogé à ce sujet, M. Richard Turgeon, un des co-propriétaires de la boulangerie, a souligné que cette décision d'envoyer une mise en demeure avait été prise par la com-

pagnie d'assurances. "Je n'ai rien à voir là-dedans", de commenter M. Turgeon.

Par ailleurs, M. Jean-Paul Lemay, directeur du service des incendies de la ville de Coaticook, a déclaré que lui et ses hommes n'ont rien à se reprocher. "On a fait le travail qu'on se devait de faire, dit-il encore, et on l'a très bien fait".

Le directeur du service des incendies de la ville de Coaticook s'est dit des plus surpris de la réception de cette mise en demeure, puisque les propriétaires de la boulangerie avaient loué, dimanche, le travail des pompiers.

"Avant de quitter les lieux, de poursuivre M. Jean-Paul Lemay, les pompiers ont effectué toutes les vérifications". "Mes hommes ont fait une maudite bonne job", a-t-il ajouté. M. Lemay a rappelé que Drummondville est confronté avec un problème semblable, avec une compagnie d'assurances.

Le contrôle

Enfin, le chef des pompiers a souligné que ses hommes ont pris le contrôle de l'incendie dans un temps relativement très court, ce qui a sans doute contribué à minimiser les dégâts.

"C'est invraisemblable que l'on tente de tenir la brigade des incendies responsable de tous les dommages causés par le feu, à la boulangerie", de conclure le directeur du service des incendies.

Un voyage très fructueux

MAGOG (GP) — De retour à Magog après une semaine de rencontres diverses, le maire Antonio Lacasse estime que son voyage a été très fructueux en raison des contacts et des négociations qu'il a eu principalement à Montréal.

M. Lacasse a surtout participé au congrès des commissaires industriels du Québec, et il affirme avoir fait sien le slogan du colloque: "Innovor pour réussir". Le maire a pris position pour une participation accrue entre les commissaires industriels du Québec: "Dans le cas de l'installation possible d'une usine de la compagnie japonaise Toyo-

ta, 300 villes ont envoyé leur candidature! C'est ridicule car la grande majorité n'ont pas les infrastructures pour recevoir un investissement comme celui-là. Par contre, si nous nous étions concertés pour que l'usine soit construite à Montréal ou à Sherbrooke par exemple, tout le monde en aurait profité par le jeu de la sous-traitance".

fité par le jeu de la sous-traitance".

C'est en effet la carte que le maire de Magog entend jouer pour le développement industriel de la ville; il affirme que Maog a les infrastructures idéales pour accueillir des PME et que sa vocation s'oriente dans ce sens. "Bien sûr, nous ne refuserions pas l'installation d'une grande usine, mais il ne faut pas rêver en couleur, et sur le plan social, il vaut mieux avoir plusieurs entreprises moyennes qu'une seule grosse: nous savons à Magog quels

sont les inconvénients de la mono-industrie!"

Le maire a par ailleurs rencontré le sous-ministre au tourisme au sujet du grand projet de Fanion international, ainsi que des fonctionnaires de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ); il a surtout été question des expropriations à la Pointe Cabana pour lesquelles le maire essaie d'obtenir des subventions importantes: "Il s'agit de donner des compensations intéressantes et justes pour tous" a-t-il indiqué.

Requête contre le Syndicat des producteurs de bois: remboursement de 760,000 \$ réclamé

SHERBROOKE (MM) — Incapable d'obtenir une réponse claire et justifiée à ses interrogations, M. Léopold Carrier a déposé une requête contre le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie, afin de que soient retournées aux producteurs qui y ont souscrit des sommes totalisant 760,000 \$, lesquelles sommes proviennent, selon M. Carrier, de retenues effectuées sur les chèques de paie de certains membres du SPBE.

En entrevue, M. Carrier a expliqué que plusieurs membres du syndicat ont fourni, de 1980 à 1984, des sommes totalisant 422,000 \$ qui ont été versées au fonds de pérennité de l'organisme.

"Il y a aussi un montant de 338,000 \$ qui apparaît au fonds accumulé du fonds d'administration et dont j'aimerais bien connaître la provenance. J'ai envoyé une lettre au syndicat et je n'ai reçu qu'un accusé de réception. Mais à travers les branches, j'ai su que je n'obtiendrais pas de réponse", de confier M. Carrier.

Devant cet état de fait, le producteur de bois a demandé à la Régie des marchés agricoles d'entreprendre une enquête afin de clarifier la situation.

Fausse route?

"Si seulement j'avais obtenu des

réponses à mes questions, la situation n'en serait pas là. Je fais peut-être fausse route, mais on pourrait au moins me le dire", d'ajouter M. Carrier.

De l'avis de ce producteur de bois, environ une cinquantaine d'importants producteurs auraient contribué à amasser ces sommes. Selon lui, ils sont en droit de récupérer les prestations versées depuis 1980.

"Nous consacrons 0,19 \$ la corde pour la recherche et le développe-



Léopold Carrier

ment et entre 0,90 \$ et 1,00 \$ la corde pour le fonds d'administration. Mais les autres contributions que nous avons faites devraient nous

être retournées et elles s'établissent à 1,00 \$ la corde depuis les cinq dernières années", de confier M. Carrier.

Brompton Canton veut être desservi par un CLSC de Sherbrooke

BROMPTON CANTON — Brompton Canton vient de prendre le contre-pied de Bromptonville et de demander qu'un des deux centres locaux de services communautaires implantés à Sherbrooke desserve son territoire.

Le maire Roger Bilodeau a expliqué que cette décision prise, lors de la dernière assemblée des administrateurs n'a pas été motivée par le mécontentement, que le centre local de services communautaires du Val St-François qui dessert présentement la municipalité accomplit un bon travail, mais il a révélé du même souffle qu'il craint que la reconnaissance de la juridiction de cet établissement sur Brompton Canton ne pave la voie à une mainmise plus accentuée.

"Nous ne voulons pas que les établissements hospitaliers de la municipalité régionale de comté du Val St-François aient, un jour, juridiction sur Brompton Canton. Si nous ne prenons aucune mesure défensive, ce sera peut-être le cas, dans un avenir rapproché, et rien ne nous assure que le tour des écoles ne viendra pas, un peu plus tard", a affirmé M. Bilodeau qui a répété que la qualité des services fournis par le centre

local de services communautaires du Val St-François n'a rien à voir avec la décision des administrateurs municipaux.

...en bref

□ Bromptonville

BROMPTONVILLE (LS) — Cette semaine, on souligne la Semaine de préventions des incendies à Bromptonville. En plus des nombreuses activités au niveau des écoles et de la population, les citoyens seront invités à se rendre à la caserne des pompiers où l'on a prévu des activités toutes spéciales.

— O —

La Ville de Bromptonville a reçu de nombreuses félicitations pour avoir remporté le premier prix, lors de la finale régionale du concours Villages, villages et compagnes fleuries du Québec, dans la catégorie des populations de 10,000 et moins.

— O —

On a prévu tout un programme pour le Mini-congrès des municipalités de l'Estrie qui se tiendra à Bromptonville le 26 octobre. En plus d'un délicieux méchoui, il y aura une visite de la nouvelle église, un conférencier de Radio-Québec et un spectacle de la troupe les Quatre-Temps.

□ Richmond

RICHMOND (GM) — Les fêtes du 15e anniversaire du Foyer de Richmond se sont avérées un succès sur toute la ligne. Plusieurs personnes ayant oeuvré au sein de cet établissement au cours de ses 15 ans d'existence ont été honorées

Assemblée annuelle du CLSC Fleur de Lys: priorité à la jeunesse

par Jean-Yves Provencher

EAST ANGUS — "Avec les jeunes, pouvons-nous faire mieux?" tel était le thème de l'assemblée publique annuelle du CLSC Fleur de Lys, tenue cette semaine à East Angus, où plus de quinze intervenants socio-économiques de la région ont été invités à prendre la parole.

Suivi d'une période de questions laissée à l'auditoire, chacun des organismes a exposé, pendant les cinq minutes accordées, son bilan des services rendus et des ressources offertes aux jeunes sur le territoire desservi par le CLSC. Les secteurs du travail, des loisirs et de l'éducation ont été principalement abordés.

Les centres de main-d'oeuvre du Canada et Travail-Québec ont exposé leurs divers programmes adaptés aux jeunes. On y trouve entre autres de la formation professionnelle et un club de placement, la clientèle des 16-24 ans représentant 35% de tout l'achalandage des centres de main-d'oeuvre. Un autre intervenant, soit la Corporation de développement économique du Haut-St-François, a mis en marche le Groupe de Soutien aux Initiatives Jeunesse, en collaboration avec le centre Travail-Québec.

Mme Suzanne Lareau, de la polyvalente Louis-St-Laurent d'East Angus, a démythifié le rôle de tout le personnel au service des jeunes, tels l'encadrement accordé aux étudiants, la santé, l'orientation, la bibliothèque et dans l'avenir une possibilité de soutien lors de difficultés dans le cadre familial.

Des services d'éducation populaire aux jeunes adultes sont aussi accessibles aux "décrocheurs", aux analphabètes, en collaboration avec Travail-Québec, en vue d'une intégration dans le marché du travail.

Le secteur loisirs a mentionné principalement le manque de ressources financières pour développer le plein-air, le culturel et le social. Les intervenants ont souligné avec enthousiasme l'intérêt des jeunes: "Le bénévolat est encore possible en 1986".

Les jeunes eux-mêmes étaient présents à cette table ronde et ils ont fait état de certaines réalisations dans leur milieu respectif, comme la Maison des Jeunes à East Angus, la "cabane de la patinoire" à Cookshire et les Jeunes Volontaires un peu partout sur le territoire du Haut-St-François.

Correspondants demandés

Le journal La Tribune est actuellement à la recherche de correspondants (journalistes à la pige) pour les municipalités de Coaticook et Disraeli. Les candidatures doivent être soumises à Pierre-Yvon Bégin, Chef des nouvelles, au 569-9184.

Violente collision à Asbestos: une sexagénaire tuée

ASBESTOS (YR) — Une femme de 61 ans a perdu la vie hier, en début d'après-midi, dans une violente collision entre deux véhicules, survenue à Asbestos.

De plus, une fillette de cinq ans a subi des blessures graves, tandis que deux autres personnes étaient blessées moins sérieusement.

La victime est Mme Jeanne d'Arc Pinard, demeurant sur la route rurale numéro 2, à Kingsey-Falls. Cette dernière prenait place dans la voiture conduite par M. Paul Boutin, 59 ans, aussi de la route rurale numéro 2, à Kingsey-Falls. Son décès a été constaté à l'hôpital d'Asbestos.

La fillette blessée gravement est la petite-fille de M. Boutin. Il s'agit de Sandra Lagacé, de Kingsey-Falls, qui a d'abord été transportée au Centre hospitalier d'Asbestos, avant d'être transférée au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, à cause de la gravité de ses blessures à la tête.

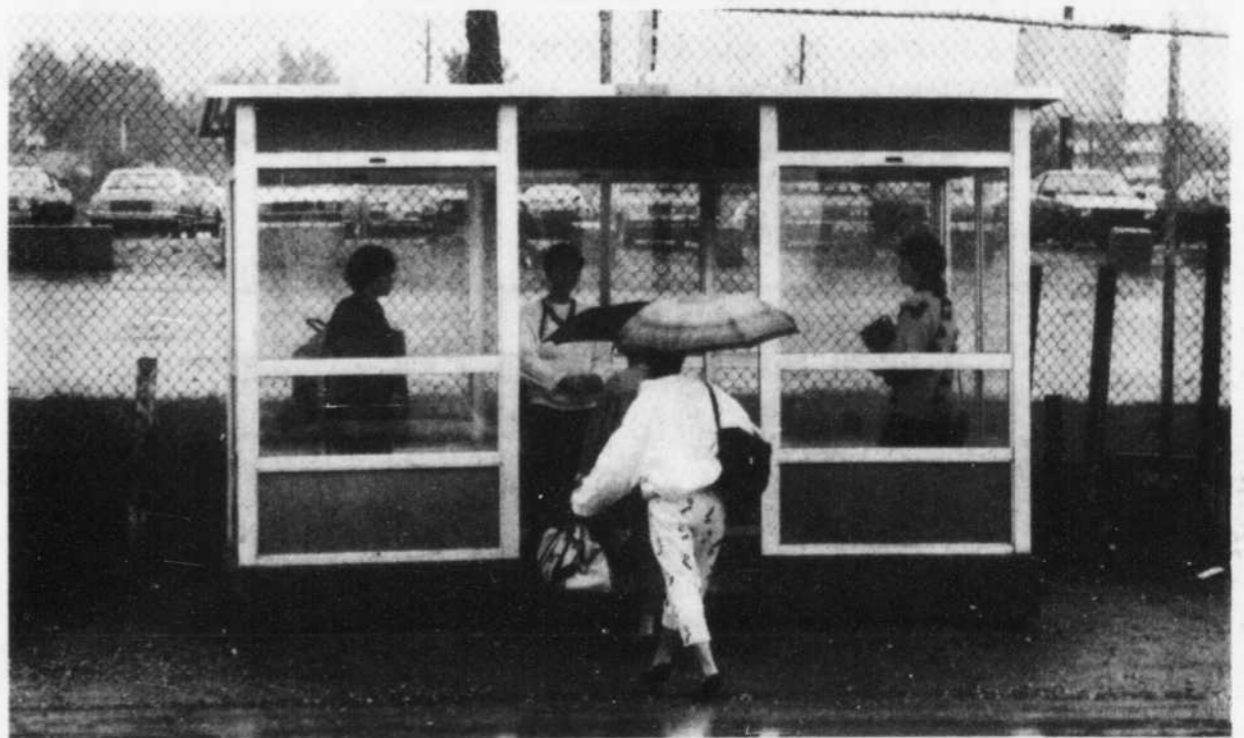
M. Boutin, le conducteur de l'auto, est pour sa part gardé sous observation au Centre hospitalier d'Asbestos, après avoir subi des fractures aux côtes, dans l'accident.

Autre véhicule

L'autre véhicule, une camionnette Mazda 1984, était conduite par M. Michel Vigneux, 29 ans, d'Asbestos. Ce dernier a été traité au Centre hospitalier d'Asbestos, mais il a pu par la suite réintégrer son domicile.

La violente collision est survenue à l'intersection de la rue Laurier et de la route 249, à Asbestos. Les deux conducteurs soutiennent avoir effectué leur arrêt réglementaire. L'enquête policière se poursuit. Elle a été confiée au sergent Marcel Lavigne et à l'agent Jean-Guy Henry, de la police municipale d'Asbestos.

L'accident est survenu aux environs de 12 h. 55, hier.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

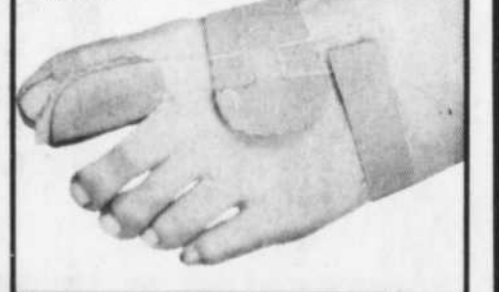
Au rendez-vous de la pluie

La pluie était au rendez-vous hier et n'a guère ralenti de toute la journée. Malgré tout, la vie a continué et les parapluies fleurissaient un peu partout.

projet. Le groupe a déjà amassé 1.200 \$ et espère réunir la somme de 3.000 \$.

HALLUS VALGUS

Courrois de nuit pour aider à corriger la position de l'orteil.



Service orthopédique Sherbrooke
Fernand Groleau

600, rue King est Sherbrooke — coin 7e Avenue 566-5551

Dossier de plus de 4 millions \$ à Drummondville

Planétarium: inertie dénoncée par les instigateurs du projet

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - Les instigateurs d'un projet de plus de 4 millions \$ à Drummondville ont dénoncé l'inertie des gouvernements supérieurs face au dossier qu'ils ont monté depuis quelques années.



François Bourbeau

En conférence de presse, MM. François Bourbeau et Réal Manseau ont soutenu que les gouvernements municipal, provincial et fédéral ne réagissent pas devant leur projet de planétarium et de satellite, unique en Amérique du Nord, qu'ils avancent depuis trois ou quatre ans.

Pour eux, c'est inadmissible, à l'heure où la vulgarisation de la science est un loisir culturel de plus en plus recherché. Au Québec, disent MM. Bourbeau et Manseau, on ne retrouve aucun centre semblable construit grâce aux fonds publics, alors que dans les États américains, la moyenne est de 2,7 planétariums par État.

Leur projet a fait l'objet d'une étude de pré-faisabilité par les ingénieurs Hamel et Beaulieu de Drummondville et de plans de l'architecte Gilles Chagnon. Le site est



Réal Manseau

choisi: près du Cégep dans une des boucles de la rivière Noire.

Projet

Le projet est amplement décrit dans un cahier de projet: il s'agit d'un vaste édifice qui comprendra des salles pour l'étude des satellites artificiels, de la Terre, des astres et l'instrumentation astronomique

pour étudier les étoiles, les galaxies et les nébuleuses.

Le seul projet existant au Québec est le planétarium Dow de Montréal, financé par des fonds privés.

Pour MM. Bourbeau et Manseau, de nombreux arguments militent en faveur de la réalisation de leur projet: la situation géographique de Drummondville, les nombreuses innovations de leur projet, comme le satellite unique qui serait unique en son genre, la participation du public grâce à l'électronique et l'informatique, etc.

Participation du public

"On ne veut pas d'un musée, dit M. Bourbeau, mais d'un projet qui favorise la participation du public et qui tienne compte de toute la dimension de l'exploration spatiale des dernières années.

Pour M. Michel Trudel, directeur du bureau du tourisme et des congrès, le projet de MM. Bourbeau et Manseau mérite une attention soutenue de la part des autorités. Présent à la conférence de presse d'hier, M. Trudel a dit appuyer leurs démarches pour la réalisation de ce projet d'envergure susceptible d'attirer le tourisme à Drummondville en tout temps de l'année.

Visite du ministre Richard contestée par le ROC

VICTORIAVILLE (RJ) - Même après avoir appris que le ministre Clément Richard avait plus tôt annoncé en journée son retrait de la politique, le Regroupement des organismes culturels des Bois-Francs a contesté hier sa participation à l'inauguration du cinéma Laurier en fin d'après-midi.

Les membres du ROC calculent comme une surprise la présence du ministre Richard dans une institution qui s'est publiquement dite défavorable à l'implantation intégrale d'un centre culturel à Victoriaville, ce qu'ils lui réclament depuis longtemps.

"Il nous semble que le geste du ministre Richard tend à faire croire qu'il appuie la position des dirigeants de ce cinéma qui tentent de faire avorter notre dossier," de laisser entendre un porte-parole du groupe, Michel Levasseur.

Les gens du ROC se sont dits de plus offusqués de ne pas avoir été invités à cette inauguration. Cependant, trois d'entre eux se sont chargés hier d'aller remettre au ministre un rapport synthèse de leurs besoins physiques et administratifs pour continuer à améliorer la vie culturelle de leur milieu. Le ROC souhaite que le ministre Richard se penche sérieusement sur le dossier de l'implantation d'un centre culturel à Victoriaville.

"Nous croyons qu'un centre d'activités culturelles tel que nous le préconisons dans le rapport, contribuera à l'élaboration d'une culture vivante et exprimera notre identité et nos choix existentiels," a ajouté M. Levasseur.

"Dans les circonstances actuelles, nous trouvons que la visite du ministre Richard est mal placée," a-t-il conclu.

Remaniement des comités et des commissions par le maire de Thetford-Mines

THETFORD-MINES - A la suite de l'arrivée d'un nouveau conseiller et en conformité avec l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, le maire Marc Bergeron de Thetford-Mines a procédé à un remaniement des comités et commissions.

Ainsi, Michel Labonté siègera au comité consultatif d'urbanisme. Il travaillera aussi à la commission de la protection publique en compagnie de l'échevin Fernand Roy. Les conseillers Henri Therrien et Jean Paré seront responsables de la commission des travaux publics, alors que Denis Bouffard et Harold Vachon en feront autant à la commission des loisirs.

La commission d'information sera sous la responsabilité de Denis Bouffard et Réginald Lafrance. Ce dernier travaillera aussi avec Harold Vachon à la commission des finances.

Le conseiller Lucien Labonté est le délégué de la ville de Thetford-Mines au sein de la Régie inter-municipale d'assainissement des eaux de la Haute-Béancour.

En compagnie de Denis Bouffard, il est également le représentant de la ville au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation.

Il siège aussi au comité de retraite avec Fernand Roy. Ce dernier représente aussi la ville au sein de la Corporation Feu Vert Inc.

Par ailleurs, Henri Therrien continuera à travailler au sein du Comité de revalorisation de l'amiante alors que Réginald Lafrance s'occupera du comité de tourisme.

Ces deux échevins seront les représentants de la ville auprès de l'Association touristique de l'Estrie.

Vol à main armée raté à St-Samuel Les deux bandits en retard se heurtent aux portes fermées

VICTORIAVILLE (GP) - Deux bandits, qui n'avaient probablement pas l'heure juste, ont raté le vol à main armée qu'ils projetaient faire hier après-midi à St-Samuel, près de Victoriaville.

En effet, deux hommes cagoulés et armés d'une carabine à canon tronçonné, se sont présentés sur le coup de 15 heures à la porte de la Caisse populaire. Les portes de l'intuition venaient tout juste d'être verrouillées.

Constatant ce fait, les deux

individus ont rapidement pris la fuite sur une motocyclette. Ce véhicule a été retrouvé abandonné environ une heure plus tard à Ste-Clothilde de Horton en direction de Drummondville. La moto avait été rapportée volée à Drummondville hier.

Une opération de blocage routier a été lancée par la Sûreté du Québec, poste d'Arthabaska, opération à laquelle ont participé plusieurs corps de police de la région.

Piéton happé par un train: mort accidentelle

DRUMMONDVILLE (GP) - A la suite de l'enquête habituelle, la police de Drummondville a établi que la mort du piéton, survenue vers 19 heures 20 mercredi soir, semble tout-à-fait accidentelle.

La victime, M. Gaston-Louis Marcotte, 60 ans, de la rue Hériot, semblait se rendre chez lui en passant le long de la voie ferrée du CN lorsqu'il a été heurté par un train de fret du CN qui se dirigeait vers Québec.

Comme aucun témoin n'a vu l'accident, il a été impossible de déterminer exactement comment il se fit que M. Marcotte ait été happé par la locomotive. La police constate cependant que le site de l'accident, la voie ferrée entre Brock et Hériot, est fréquemment emprunté par des piétons.

Le coroner Marcel Bernier a été avisé et a demandé à la police locale de faire les recherches d'usage.

Fillette blessée par un camion sur la route 161

VICTORIAVILLE (RJ) - La SQ d'Arthabaska n'a fourni qu'hier les détails du rapport d'un accident de la circulation qui a fait un blessé vers 16h40 mercredi sur la route 161 entre St-Valère et Victoriaville.

Selon les informations fournies par la SQ, le conducteur du camion aurait omis de respecter les feux clignotants de l'autobus qui, semble-t-il, était en marche.

On ne craint pas pour la vie de la jeune fille, qui a été transportée à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, mais ses blessures aux jambes sont considérées comme graves.

Le camion, propriété de la compagnie L. Veilleux et Fils de La Guadeloupe, était chargé de bois de pulpe.

ON VOUS ATTEND A LA MEME PLACE AVEC LA MEME EQUIPE, LES MEMES PRODUITS ET LES MEMES SERVICES!

PLUS VIVANT QUE JAMAIS!

Credit Ford du Canada Limitée

La solution face aux mensualités élevées

Location "Tapis Rouge"

LOCATION AUTOMOBILE

GARANTIE DURAGARDE 5 ANS KILOMETRAGE ILLIMITÉ

LOCATION A PARTIR DE 149\$ par mois

La solution face aux mensualités: une voiture de luxe au prix d'une petite voiture. Votre véhicule actuel, on s'en occupe. Nous allons le racheter et vous payer comptant.

VASTE CHOIX DE MODELES 86

Tous les modèles de voitures vous attendent, des plus petites aux plus grosses.

LYNX, TOPAZ, COUGAR, MARQUIS, LINCOLN et les pick-up.

Un inventaire sans pareil!

UNE COURTOISIE DU BON VIEUX TEMPS

Passez nous voir et nous déroulerons le "Tapis rouge" pour vous.

Nos spécialistes vous attendent pour parler avec vous de vos besoins de transport. Nous pouvons préparer un bail "Tapis rouge" adapté à vos besoins particuliers. Il nous fera plaisir de vous expliquer ce Programme ultra-moderne qui vous est offert avec toute la courtoisie d'un service hors pair... comme dans le bon vieux temps.

RAIBAIS IMPORTANTS

SUR FINS DE MODELES 1985

NOTRE ÉQUIPE DE VENTE

 Gérard Côté gérant	 Normand Labrecque	 Roger Couture
 Jacques Vaillancourt	 Michel Bazinet	 Réjean Chouinard

ON VOUS ATTEND EN FIN DE SEMAINE SOIT
VENDREDI LE 11 OCTOBRE DE 9H A 21H.
SAMEDI LE 12 OCTOBRE DE 9H A 17H ET
DIMANCHE LE 13 OCTOBRE DE 9H A 16H.

Le VOITURIER

735 EST, RUE KING, SHERBROOKE, QC
(819) 569-5981

"Mercury, une expérience incroyable"

La Chambre des notaires opposée à une restriction de la liberté de tester

par Pierre Roberge

MONTREAL (PC) — S'appuyant sur un sondage, la Chambre des notaires du Québec exhorte les législateurs à ne pas restreindre la liberté de tester, comme le prévoit le bill 20 à l'étude devant une commission parlementaire à Québec.

D'après la consultation commandée par la corporation des notaires, 62 pour cent des gens favorisent le statu quo (donc la liberté de tester) et 36 pour cent souhaitent que la loi soit amendée.

De plus Jean Lambert, président de la Chambre des notaires, a ainsi plaidé jeudi, en conférence de presse, contre le projet de loi.

"On trouvera peut-être cet argument superficiel mais plusieurs des femmes qui ont témoigné en faveur du projet de loi (la semaine dernière en commission) sont plutôt représentatives de celles qui se sont mariées à la fin des années 50 ou au début des années 60."

Il a rappelé que le régime de la séparation de biens prévalait à cette époque; la maison était donc presque toujours au nom du mari, de sorte que la femme (si non les enfants) était démunie en cas de séparation ou de divorce assorti de mésentente.

Les notaires, a poursuivi M. Lambert, trouvent peu utile de modifier la loi "spécialement pour un groupe peu nombreux qui verra régler ses problèmes par la force des choses", c'est-à-dire le temps qui passe.

Les gens qui prennent la peine de se marier aujourd'hui, a dit M. Lambert, sont mieux avisés et choisissent en majorité le régime de la société d'acquêts (disponible depuis 1970).

Le Conseil du statut de la femme, la Fédération des femmes du Québec et le Réseau d'action et d'information des femmes, entre autres, sont en faveur du bill 20, afin que soit assurée la subsistance de l'épouse légitime et des enfants.

La présente liberté absolue de tester, font valoir ces organismes, laisse un mari libre de tout léguer à sa maîtresse. Et le Québec est avec l'Afrique du Sud le dernier pays d'Occident à tester librement.

Le projet de loi n'est pas l'objet de désaccord partisan entre députés péquistes et libéraux en commission parlementaire, de sorte qu'il entrerait tout autant en vigueur si les libéraux devaient gagner entre-temps les élections.

Quarts de réserve

Le projet de loi établirait une réserve successorale: un quart des biens irait de droit au conjoint légitime, un autre quart aux enfants à charge. Le testateur ne serait libre de léguer ses biens que pour la moitié restante.

Pour la Chambre des notaires, une conséquence de la loi serait d'émousser le désir de travail et la productivité des citoyens: savoir qu'on ne peut disposer librement à sa mort que d'une portion de ses biens n'incite sûrement pas à créer la richesse.

La consultation sur laquelle s'appuient les notaires a été commandée à la compagnie Sorécom, qui l'a intégrée à un sondage "omnibus" réalisé par téléphone entre le 30 septembre et le 5 octobre.

Ainsi huit questions commandées par la Chambre des notaires en accompagnent une soixantaine d'autres portant sur divers sujets comme la consommation. Quelque 1.200 personnes ont répondu aux questions des notaires.

Demande d'ordonnance de sauvegarde des droits

Privatisation: le syndicat des employés de la SAQ en appel

par Rollande Parent

MONTREAL (PC) — Le syndicat des employés de la Société des alcools du Québec (SAQ) en appellera de la décision rendue lundi dernier par le juge Irving Halperin, de la Cour supérieure, qui autorisait le projet de privatisation de 129 succursales montréalaises.

Afin d'empêcher la SAQ de procéder immédiatement à la vente des succursales, le syndicat demandera au plus tôt à la cour d'appel d'émettre une ordonnance de sauvegarde des droits.

Le procureur du syndicat, Marcel Croteau, prévoit être entendu à ce sujet jeudi prochain.

En conférence de presse hier le président du syndicat Ronald Asselin a évoqué la possibilité d'un recours prochain à la grève.

Le jugement récent de la Cour supérieure aurait eu pour effet de soulever la colère des syndiqués qui tentent par ailleurs depuis un an de négocier le contrat de travail échu en décembre dernier.

Des assemblées générales seront organisées d'ici dix jours pour sonder les reins et les cœurs des 2.600 syndiqués répartis dans toutes les régions du Québec.

"Les gens bouillent. Il ne faut pas que le syndicat se fasse dépasser par ses membres", a lancé le leader syndical.

Par ailleurs, ce dernier n'accorde pas beaucoup de sérieux aux propos tenus par le ministre responsable de la SAQ, Rodrigue Biron, voulant que la trentaine de succursales montréalaises déficitaires soient fermées.

M. Asselin se dit certain qu'il s'agit-là d'un "argument de négociation".

Tant bien que mal le dirigeant syndical a réfuté les observations faites par le juge Halperin selon lequel le syndicat des employés de la SAQ aurait défendu davantage l'appareil syndical que l'intérêt de ses membres dans le dossier de la privatisation.

"Ce n'est pas un jugement mais un condamnation contre un syndicat. On parle plus du syndicat que du vrai problème", a-t-il soutenu.

M. Asselin s'est dit surpris du fait que le jugement Halperin, "en faveur du gouvernement", ait été rendu public en langue anglaise.

Il a profité de l'occasion pour demander au mi-

nistère de la Justice à mettre sur pied une équipe de traduction de façon à rendre accessibles les jugements en français, dès leur sortie.

PISCINES CREUSÉES EN BÉTON SOUFFLE RÉPARATION DE BÉTON PISCINES L.B. INC. ST-ELIE D'ORFORD (819) 567-7760 122173

LOUEZ DE TOUT 569-9548 LOCATION MARTINEAU Réparation de bandouilles et soufflouses. Laveuse à vapeur pour tapis. 2456 ouest, rue King 12276

ET SI JE DONNAIS À

Centraide Estrie

Campagne de souscription septembre - octobre 1985

un coup de main aux gens de chez-nous

122593

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS/AMITIÉ

poste d'écoute 564-2323

Sans frais d'appel: LAC-MEGANTIC Composez 0 et demandez Zenith 5-3080

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

L'exécutif de la locale 144 des plombiers passe à la FTQ-construction

MONTREAL (PC) — L'exécutif de la section locale 144 des plombiers et tuyauteurs se joindra à la FTQ-construction, délaissant le Conseil provincial international des métiers de la construction, lors du vote de changement d'allégeance du 6 au 10 novembre prochain.

Jean-Paul Rivard, directeur général de la FTQ-construction, ne cachait pas sa satisfaction hier devant ce "coup de théâtre sans précédent" qui pourrait, si beaucoup de membres décident de suivre leur président Jean-Claude Sureau, permettre à son association d'atteindre la majorité de représentation tant convoitée.

Cette décision, a-t-il dit, était tout de même prévisible à cause des divisions internes au sein du 144 et à l'intérieur du Conseil provincial. M. Rivard compte d'ailleurs tirer avantage de ces dissensions internes lors de la campagne de mairadage présentement en cours jusqu'à la fin de mois.

M. Sureau, membre du 144 depuis 22 ans, a expliqué pour sa part que la décision de son groupe provenait de l'insatisfaction devant l'absence de vie syndicale tant soit peu démocratique au sein du 144, sous tutelle gouvernementale depuis 1975.

Les structures internationales, estime-t-il, ne sont plus de leur temps.

Sentence: Serge Bernier devra attendre jusqu'à mardi

QUEBEC (PC) — L'ex-joueur de hockey Serge Bernier devra attendre jusqu'à mardi prochain avant de connaître sa sentence pour complot en vue de faire le trafic de drogue.

Jeudi, les deux procureurs, Mes André Gaulin pour la Défense et Alain Gaumont pour la Couronne, ont effectué leurs représentations sur sentence.

La Défense réclame un sursis de sentence tandis que la Couronne

"se contenterait d'une peine de six mois d'emprisonnement".

Un sursis de sentence implique que le juge ne rend pas sa sentence, mais se réserve le droit de le faire durant la période de probation à laquelle est soumis l'accusé. Celui-ci est cependant tenu de garder la paix pendant une période donnée — un an, trois ans.

Le juge Mark Dubé, de la Cour des sessions de la paix, prévoit trancher la cause d'ici mardi.

Empêché de siéger à la demande de Herbert Marx

Fréchette rencontre les groupes en dehors de la commission

par Bernard Racine

QUEBEC (PC) — Empêché de siéger avec la Commission parlementaire des Institutions, le ministre de la Justice Raynald Fréchette s'est néanmoins arrangé pour rencontrer tous les groupes qui ont déposé devant cette commission.

La commission tient actuellement dans le salon Louis-Joseph-Papineau de l'Hôtel du Parlement une série de séances de consultation relativement à un projet de règlement concernant les programmes d'accès à l'égalité.

Tous les groupes qui

de justice, le député Herbert Marx, s'est prévalu du nouveau règlement de l'Assemblée nationale pour empêcher le ministre de la Justice de siéger avec la commission.

Le nouveau règlement de l'Assemblée nationale prévoit que le ministre ne fait plus partie d'office de la commission et qu'il peut y siéger avec le consentement unanime des commissaires.

M. Marx avait ajouté que lui et les députés

libéraux seraient très intéressés à entendre le ministre mais que pour le faire celui-ci devait aller s'asseoir à la table des témoins. Devant cette situation, M. Fréchette s'était retiré.

Sanction absente


Hier, la Fédération des Associations de professeurs des universités du Québec - FAPUQ - a soulevé dans son mémoire le fait que le projet de règlement ne fait mention nulle part d'une sanction quelconque envers l'employeur qui ne respecte pas les obligations prévues dans la loi.

DU NOUVEAU A SHERBROOKE PLUS BESOIN D'ALLER A MONTREAL


Le summum dans le ski alpin...

ANDRE LALONDE SPORTS

OUVRIRA BIENTOT 2 MAGASINS



Claude Adam
prop.



Serge Proulx
prop.

Plus de vingt années d'expérience dans le domaine du ski alpin.

Les boutiques les plus spécialisées dans le ski alpin, et les ateliers les plus perfectionnés dans le reconditionnement des skis.

Carrefour de l'Estrie, Sherbrooke et Chemin Orford, Cherry River

Voyez bientôt l'annonce de notre vente d'ouverture, dans La Tribune 123359x

Prenez 5 minutes de leurs nouvelles

Avec l'interurbain Bell, vous pouvez prendre 5 minutes de nouvelles de parents ou d'amis éloignés, n'importe quel soir de la semaine, du lundi au vendredi, dès 18h, et profiter de tarifs réduits d'au moins un tiers.

Cette offre s'applique sur tout le réseau de Bell Canada, au Québec et en Ontario.

Sherbrooke-Montréal 1,77\$*

*les 5 minutes, du lundi au vendredi, de 18h à 23h, avec l'interurbain automatique

L'efficacité passe par Bell

Membre du réseau national Telecom Canada **Bell**